

02 avr 2021 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 2 avril 2021

## Introduction du procès-verbal électronique pour les services d'inspection de la DG Transport routier et Sécurité routière

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant l'introduction du procès-verbal électronique pour les services d'inspection de la DG Transport routier et Sécurité routière du SPF Mobilité et Transports et modifiant le Code pénal social.

Selon la tradition, les procès-verbaux sont établis, archivés et envoyés en version papier, même s'ils sont au même temps enregistrés dans des bases de données administratives. Ce processus peu efficace et laborieux n'a plus sa place, au vu l'évolution technologique.

L'avant-projet vise dès lors à introduire la possibilité de recourir au procès-verbal électronique, en rejoignant le système déjà opérationnel au sein du SPF ETCS et du SPF Economie. Pour ce faire, l'avant-projet modifie le Code pénal social.

L'avant-projet est soumis à l'avis de l'Autorité de protection des données et du Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
<https://gilkinet.belgium.be>  
[info@gilkinet.fed.be](mailto:info@gilkinet.fed.be)

Benoit Ramacker  
Porte-parole (FR)  
+32 475 94 06 55  
[benoit.ramacker@gilkinet.fed.be](mailto:benoit.ramacker@gilkinet.fed.be)

Litte Frooninckx  
Porte-parole (NL)  
+32 499 59 17 74  
[litte.frooninckx@gilkinet.fed.be](mailto:litte.frooninckx@gilkinet.fed.be)